

Déconfinement: les frontières restent fermées jusqu'à nouvel ordre«

BFMTV

Quant aux frontières nationales, les restrictions mises en place sont prolongées jusqu'au 15 juin au moins.

Les restrictions aux frontières de la France avec les pays de l'espace européen (Union européenne, Schengen, Royaume-Uni) seront "prolongées jusqu'au 15 juin au moins" et les frontières avec les pays non-européens "resteront fermées jusqu'à nouvel ordre", a annoncé ce jeudi le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner.

"Depuis le début de l'épidémie, la fermeture des frontières est la règle et l'autorisation de passer, l'exception. Nous avons toujours besoin de cette mesure de protection. Cela n'a pas pour vocation à changer immédiatement", a expliqué Christophe Castaner, [lors de la présentation du plan de déconfinement](#).

Dans l'espace européen, "un assouplissement progressif et ordonné des règles de circulation viendra en temps voulu, quand la situation sanitaire le permettra et en concertation avec tous les pays concernés", a-t-il poursuivi. "Les frontières restent donc fermées jusqu'à nouvel ordre."

Les restrictions aux frontières maintenues jusqu'au 15 juin

Avec les pays européens, la libre circulation des travailleurs frontaliers sera préservée, a-t-il ajouté.

En outre, [les mesures de quatorzaine "pour toute personne française ou étrangère entrant en France"](#), permises par le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, "à ce stade ne seront pas appliquées à l'intérieur de l'espace européen, "sauf Outre-mer et, si nous le décidons, en Corse", a-t-il ajouté.

Enfin, pour franchir les frontières avec les pays européens voisins, "certaines dérogations supplémentaires seront rendues possibles" comme celles concernant "la garde, la visite ou la scolarité d'un enfant" ou "un motif économique impérieux" y compris les travailleurs saisonniers agricoles, a-t-il ajouté.